

Le Service de documents électroniques maintenant disponible à tous les citoyens de Brossard

Brossard, le 17 septembre 2015 – Afin d’emboîter le pas vers les solutions durables, la Ville de Brossard met à la disposition de ses citoyens le tout nouveau *Service de documents électroniques* qui permet dorénavant de consulter leur dossier de taxation municipal en ligne.

Dès qu’un avis est accessible, le propriétaire, préalablement inscrit, reçoit un courriel qui l’invite à regarder son dossier en ligne. Ainsi, en un clic, les taxes, les factures et les états de compte sont rapidement accessibles. Il est également possible de suivre l’évolution du dossier de taxation en tout temps, sans avoir à conserver de copies papier.

La Ville souhaite que les résidents optent en grand nombre pour cette nouvelle approche, à la fois écoresponsable et pratique, qui favorise la réduction de l’empreinte écologique de Brossard en plus d’engendrer des économies (timbres, enveloppes et papier). Les propriétaires d’immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels peuvent dès maintenant adhérer au *Service de documents électroniques*.

Pour adhérer à ce nouveau service, visitez **brossard.ca**, section « Services aux citoyens », onglet « Taxes et évaluation ».

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Services Brossard au 450 923-6311 ou visitez **brossard.ca**.

